

du 7 Août 1970

chargeant le Ministre de la Santé  
Publique et des Affaires Sociales  
de l'intérim du Ministre des Affaires  
Etrangères -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du  
Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du  
Gouvernement ;

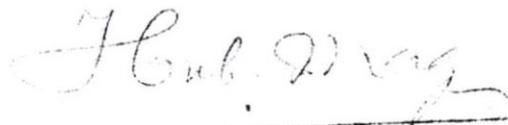
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Août 1970, Mr Albert OUASSA, Ministre de la  
Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre  
des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Dr Daouda BADAROU.

Article 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Août 1970

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations:

PCP 6 - ~~MAE~~-MSPAS 4 - Ministères 9 -  
CS 6 - CES 5 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-  
JORD-IGF 6 - DEP-DGAJL-Dtton Stat.6 -  
Gde Chanc. 1 -